

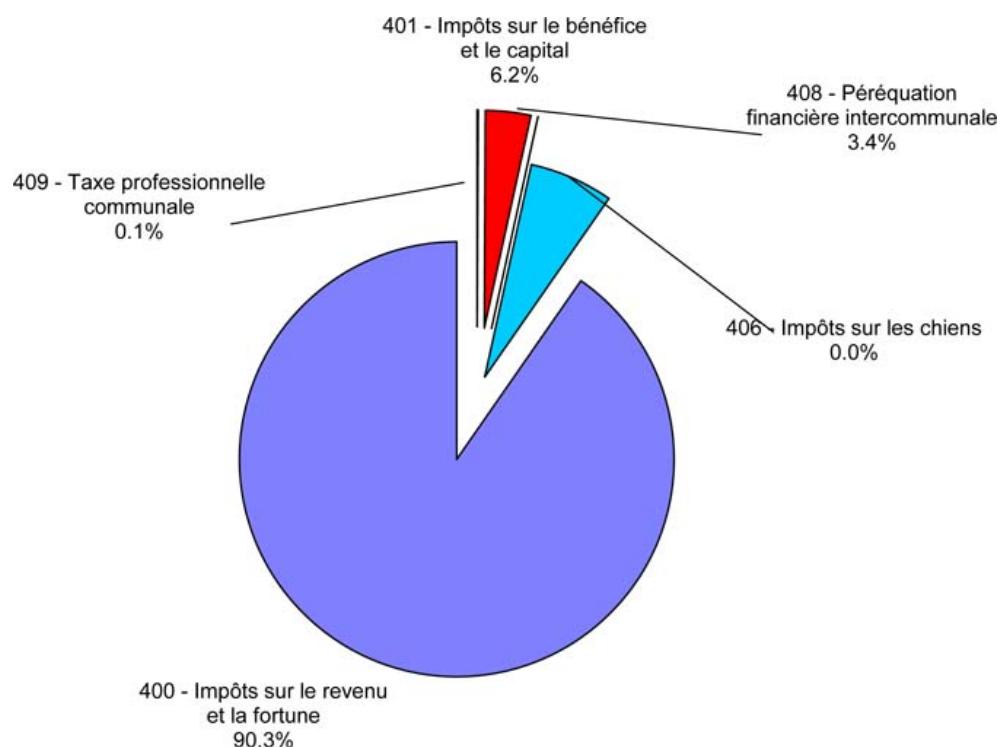
Fiscalité

Il convient, en premier lieu, de relever que les impôts sur les personnes physiques ont représenté 75.85 % du total des revenus réalisés par la commune. C'est dire l'importance d'une bonne estimation des rentrées fiscales. Il convient encore de rappeler que le budget 2013 a été préparé dans le courant de l'été 2012 sur la base des derniers chiffres connus à ce moment, à savoir ceux enregistrés lors de la clôture des comptes 2011.

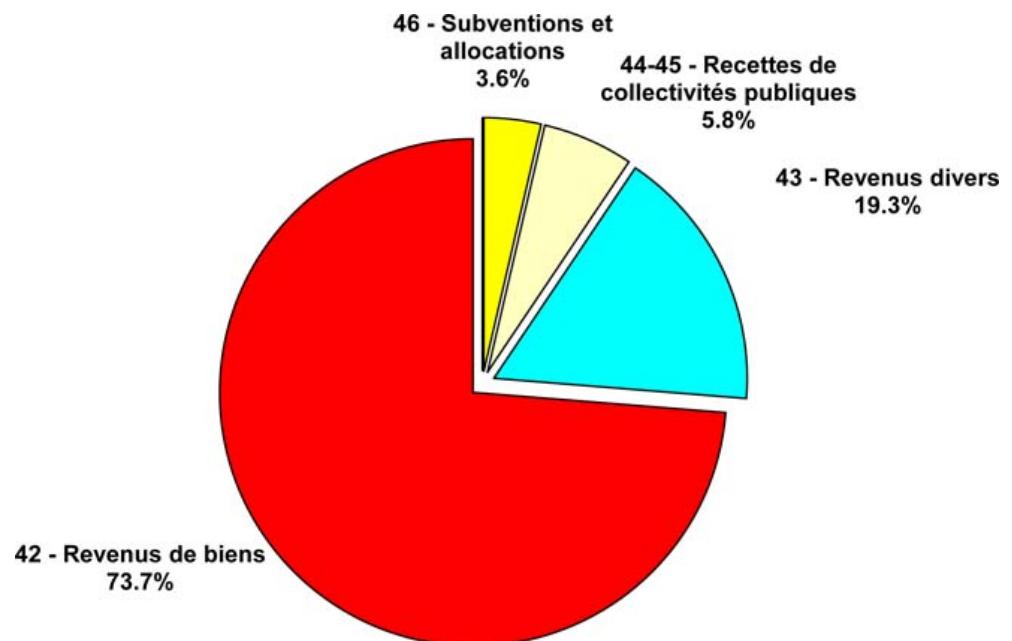
Par ailleurs, les charges ont continué d'être grevées par l'application de la loi sur la participation des communes à l'assainissement des finances de l'Etat.

Récapitulation par fonction

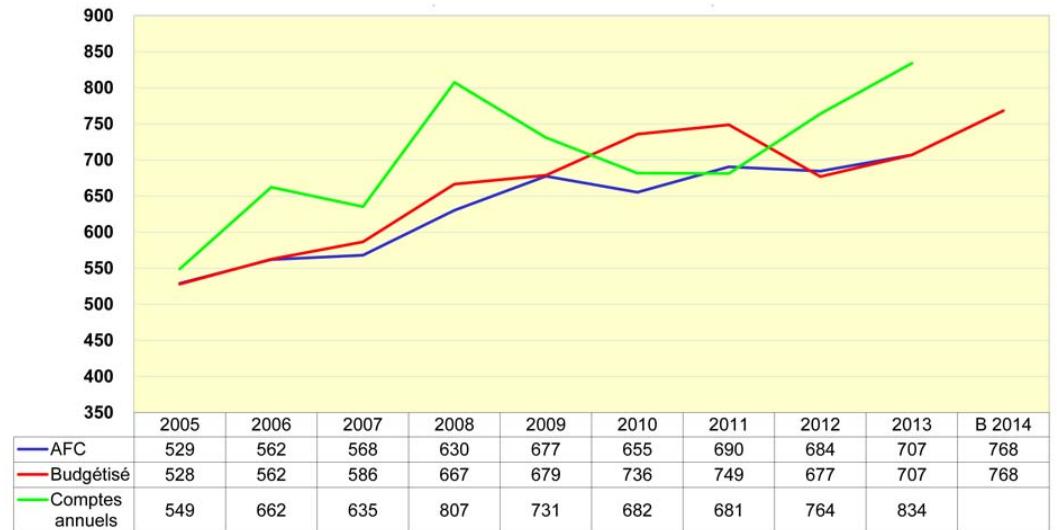
Recettes fiscales pour un total de CHF 31'386'034.-



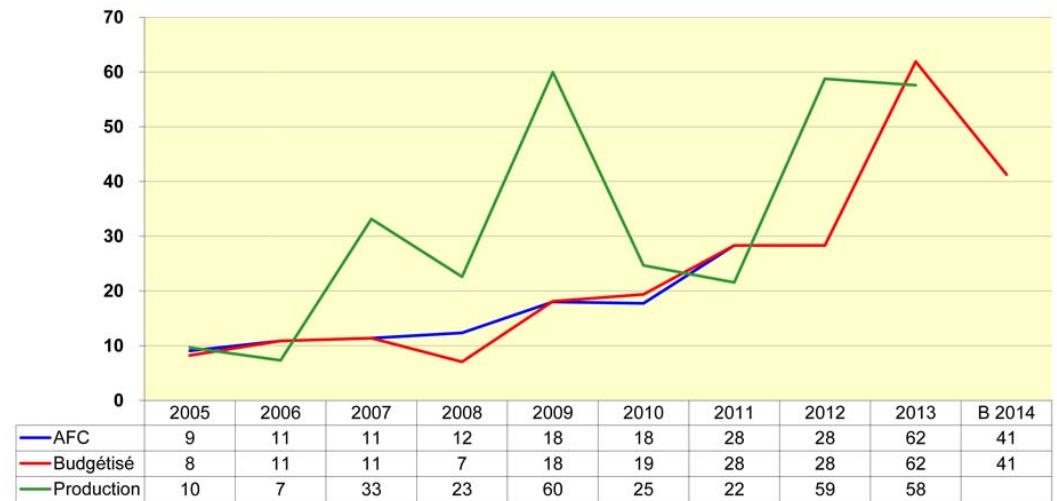
Récapitulation par nature
Recettes non fiscales pour un total de CHF 5'986'078.-



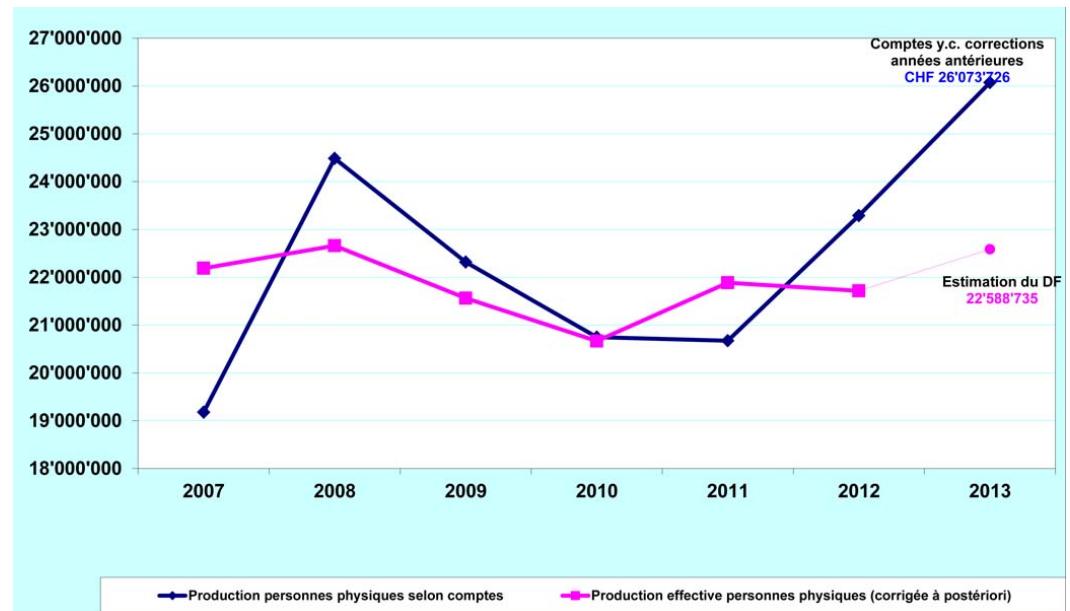
Evolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes physiques
en milliers de francs (2005 – jusqu'au budget 2014)



Evolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes morales
en milliers de francs (2005 – jusqu'au budget 2014)



Imposition des personnes physiques soumises au barème ordinaire



Imposition des personnes morales

